Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260929-DELIB2026141-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/141 **Séance du 29 septembre 2026** Feuillet *n°180*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE**, Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Jean-René BEASSE , Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, Mme Pauline GUENERON , M. Jean-Marie GAZENGEL Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN , M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE , M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par M. Samuel CANTO), M. Julien LEVERGNEUX (représenté par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Catherine BRIAND (représentée par M. Sébastien HERTEL), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par M. Denis CUCHEVAL), M. Paul SALARDAINE (représenté par Mme Pauline GUENERON)

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Mme Camille HAMM

8.3 - Voirie
Modification de la dénomination d'une voie

Rapporteur : Jean-Marie Malécot

Jean-Marie Malécot informe le Conseil municipal qu'un permis d'aménagement a été accordé pour l'aménagement du lotissement du pâtis du menhir.

Dans la perspective de la délivrance des premiers permis de construire, il convient de dénommer l'unique voie de desserte de ce lotissement. Après avis de la commission « affaires générales » qui s'est réunie le mardi 22 septembre, il est proposé la dénomination « rue du pâtis », ceci afin d'éviter le risque de confusion que pourrait entraîner l'adjonction du terme menhir, dans la mesure où celui-ci est utilisé pour d'autres voies.

Il soumet à l'approbation du Conseil municipal l'appellation « rue du pâtis ».

Proposition de délibération :

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **DECIDE** **à l'unanimité** de dénommer la voie de desserte du lotissement du pâtis du menhir « rue du Pâtis ».

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document afférant à sa mise en œuvre.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 29 septembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance,
Madame Camille HAMM